

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 janvier 2020**

Décision n° **CP-2020-3673**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'un terrain bâti situé 30 rue Aristide Briand

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Panassier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 2 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 14 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Geoffroy, Laurent (pouvoir à Mme Rabatel), Frih, M. Bernard.

Absents non excusés : MM. Crimier, Barral, Vesco.

Commission permanente du 13 janvier 2020**Décision n° CP-2020-3673**

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat, d'un terrain bâti situé 30 rue Aristide Briand**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur gare de Couzon au Mont d'Or et, plus particulièrement, suite à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers, la Métropole de Lyon a acquis du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), par acte du 3 juin 2019, une parcelle de terrain bâtie située 30 rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit d'une parcelle de terrain cadastrée C 615, d'une superficie de 903 m², sur laquelle est édiflée une caserne de pompiers, aujourd'hui déclassée et désaffectée, située 30 rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or.

III - Conditions de la cession

La Métropole céderait ce bien à l'OPH Lyon Métropole habitat au prix de 316 223 €, libre de toute location ou occupation, et hors frais de dépollution, désamiantage et démolition, conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE). Cette cession se ferait dans le cadre d'une opération de démolition/reconstruction, afin de réaliser un immeuble mixte comprenant un local d'activité en rez-de-chaussée d'une surface utile d'environ 90 m², ainsi que 7 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS) pour une surface utile d'environ 440 m², 5 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour une surface utile d'environ 335 m² et 8 logements en mode de financement prêt locatif social (PLS) pour une surface utile d'environ 472 m².

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un projet d'acte a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 3 octobre 2019, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 316 223 €, à l'OPH Lyon Métropole habitat, d'une parcelle de terrain bâtie cadastrée C 615 d'une superficie de 903 m² située 30 rue Aristide Briand à Couzon au Mont d'Or, en vue de la construction d'un immeuble mixte à dominante logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 28 janvier 2019 pour un montant de 28 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O4499.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 316 223 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 235 000 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - comptes 2111 et 2138 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2020.